

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Rodex-G Grains

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: 191/19/L-000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0021196-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	MERCURE B Rodex Grains Rakil Grain Rodex-G Grains
---------------------------------	--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Pelsis Belgium NV
	Adresse	Industrieweg 15 B-2880 Bornem Belgique
Numéro de l'autorisation		191/19/L-000
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		LU-0021196-0000
Date de l'autorisation		21/10/2019
Date d'expiration de l'autorisation		01/07/2025

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Pelsis Belgium NV
Adresse du fabricant	Industrieweg 15 2880 BORNEM Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Pelsis Belgium NV site 1 Industrieweg 15 2880 BORNEM Belgique

Nom du fabricant	LARC
Adresse du fabricant	ZA de Kerampaou 29140 MELGVEN France
Emplacement des sites de fabrication	LARC site 1 ZA de Kerampaou 29140 MELGVEN France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Bromadiolone
Nom du fabricant	PELGAR INTERNATIONAL LTD
Adresse du fabricant	UNIT 13 Newman Lane GU34 2QR ALTON Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	PELGAR INTERNATIONAL LTD site 1 UNIT 13 Newman Lane GU34 2QR ALTON Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord PELGAR INTERNATIONAL LTD site 2 Prazska 54 280 02 KOLIN Tchéquie

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	substance active	28772-56-7	249-205-9	0,0025 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P260: Ne pas respirer les poussières.</p> <p>P314: Get medical advice/attention if you feel unwell.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage)..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage)..</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Souris domestiques et/ou rats – Professionnels qualifiés – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: / Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Rats : jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât Souris : jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Conditionnement maximum de 10 kg. — <u>Emballage primaire</u> : Sachets en PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 ou 200 g) et en vrac. <u>Emballage secondaire</u> : Les sachets sont ensuite emballés : - Seau en PP (3, 5 ou 10 kg), - Boîte en carton (3, 5 ou 10 kg), - Stations d'appâtage pré-remplies :

-
- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Pour souris : 1*25g, 2*25g ou 1*50g,• Pour les rats : 2 à 8 *25g, 1 à 4*50g ou 2*100g. |
|--|---|

Le produit est également vendu en vrac :

- Seau en PP doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg),
- Boîtes en carton ondulé doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg),

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Souris domestiques et/ou rats – Professionnels qualifiés – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: /</p> <p>Dilution (%): /</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Rats : jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât</p> <p>Souris : jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg. Conditionnement maximum de 10 kg.</p> <p>— <u>Emballage primaire</u> : Sachets en PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 ou 200 g) et en vrac.</p> <p><u>Emballage secondaire</u> : Les sachets sont ensuite emballés : - Seau en PP (3, 5 ou 10 kg), - Boîte en carton (3, 5 ou 10 kg), - Stations d'appâtage pré-remplies :</p>

-
- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Pour souris : 1*25g, 2*25g ou 1*50g,• Pour les rats : 2 à 8 *25g, 1 à 4*50g ou 2*100g. |
|--|---|

Le produit est également vendu en vrac :

- Seau en PP doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg),
- Boîtes en carton ondulé doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg),

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Souris domestiques – Professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: / Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 2 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Conditionnement maximum de 10 kg. – <u>Emballage primaire</u> : Sachets en PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 ou 200 g) et en vrac. <u>Emballage secondaire</u> : Les sachets sont ensuite emballés : - Seau en PP (3, 5 ou 10 kg), - Boîte en carton (3, 5 ou 10 kg), - Stations d'appâtage pré-remplies : 1*25g, 2*25g ou 1*50g. Le produit est également vendu <u>en vrac</u> : - Seau en PP doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg), - Boîtes en carton ondulé doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg),

--	--

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Rats – professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i>

	Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: / Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 5 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Conditionnement maximum de 10 kg. <u>Emballage primaire</u> : Sachets en PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 ou 200 g) et en vrac. <u>Emballage secondaire</u> : Les sachets sont ensuite emballés : - Seau en PP (3, 5 ou 10 kg), - Boîte en carton (3, 5 ou 10 kg), - Stations d'appâtage pré-remplies : 2 à 8 *25g, 1 à 4*50g ou 2*100g. Le produit est également vendu <u>en vrac</u> : - Seau en PP doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg), - Boîtes en carton ondulé doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg),

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.5. Description de l'utilisation

Tableau 5. Souris domestiques et/ou rats – Professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: / Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications:

	<p>Rats: jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 5 m.</p> <p>Souris: jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 2 m.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg. Conditionnement maximum de 10 kg.</p> <p>– <u>Emballage primaire</u> : Sachets en PP (25, 30, 40, 50, 70, 100, 150 ou 200 g) et en vrac.</p> <p><u>Emballage secondaire</u> : Les sachets sont ensuite emballés : - Seau en PP (3, 5 ou 10 kg), - Boîte en carton (3, 5 ou 10 kg), - Stations d'appâtage pré-remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour souris : 1*25g, 2*25g ou 1*50g, • Pour les rats : 2 à 8 *25g, 1 à 4*50g ou 2*100g. <p>Le produit est également vendu <u>en vrac</u> : - Seau en PP doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg), - Boîtes en carton ondulé doublé d'un sac en PP (jusqu'à 10 kg),</p>

4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.6. Description de l'utilisation

Tableau 6. Souris domestiques – Grand public – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: / Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 2 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)

Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement maximum de 150 g. Seau en PP - 150g, contenant: sachets en PP (25, 30, 40 ou 50g). Boîte en carton - 150g, contenant: sachets en PP (25, 30, 40 ou 50g). Sachets en PP - 150g, contenant: sachets en PP (25, 30, 40 ou 50g).</p>
-------------------------------------	---

4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.6.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.6.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.6.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.6.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.7. Description de l'utilisation

Tableau 7. Rats – Grand public – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun

	<p>Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus</p> <p>Nom commun: autre: Rat noir</p> <p>Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: /</p> <p>Dilution (%): /</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 5 m.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement maximum de 150 g.</p> <p>Seau en PP - 150g, contenant: sachets en PP (25, 30, 40, 50, 70, 100 ou 150g).</p> <p>°Boîte en carton - 150g, contenant: Sachets en PP (25, 30, 40, 50, 70, 100 ou 150g).</p> <p>°Sachets en PP - 150g, contenant: Sachets en PP (25, 30, 40, 50, 70, 100 ou 150g).</p>

4.7.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.7.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.7.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.7.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.7.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.8. Description de l'utilisation

Tableau 8. Rats – Grand public – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: / Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât. Si plus d'une boîte d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les boîtes d'appât doit être de 5 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum de 150 g. Seau en PP - 150g, contenant: sachets en PP (25, 30, 40, 50, 70, 100 ou 150g). °Boîte en carton - 150g, contenant: Sachets en PP (25, 30, 40, 50, 70, 100 ou 150g). °Sachets en PP - 150g, contenant: Sachets en PP (25, 30, 40, 50, 70, 100 ou 150g).

--	--

4.8.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.8.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.8.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.8.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.8.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

PROFESSIONNELS QUALIFIÉS ET PROFESSIONNELS :

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN 374, catégorie III).

PROFESSIONNELS QUALIFIÉS :

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Le cas échéant, cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

PROFESSIONNELS :

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Appât en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Après avoir placé l'appât, nettoyer en évitant la formation de poussière, par exemple, à l'aide d'un chiffon humide.
- Appât en vrac: La décantation est à éviter. Dans le cas où la décantation ne peut être évitée, des gants et un RPE de APF 10 doivent être utilisés.

GRAND PUBLIC :

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
 - Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
 - Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
 - Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
 - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
 - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
 - Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
 - Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
 - Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
 - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
 - Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

PROFESSIONNELS QUALIFIÉS ET PROFESSIONNELS :

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

PROFESSIONNELS QUALIFIÉS :

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple, «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la législation nationale.

PROFESSIONNELS :

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
 - Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
 - Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 de ce document (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

GRAND PUBLIC :

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
 - Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 de ce document (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la législation nationale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
 - Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
 - En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Ne pas provoquer de vomissement.
En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [Tél. : +352 8002 5500]».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 2 ans.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.